



## Les conditions de la compétitivité pour le développement en France des minéraux et métaux

L'assemblée annuelle de la Fédération des Minéraux et Métaux du 24 octobre 2002 a consacré ses travaux à la détermination des conditions nécessaires pour que les entreprises choisissent la France comme site de production et puissent lutter à armes égales avec leurs concurrents internationaux. Trois domaines dans lesquels des mesures concrètes renforceraient sa compétitivité ont été plus précisément abordés : l'énergie, la promotion des ressources nationales - l'accès aux gisements et le recyclage - et la réglementation sociale.

Pour maîtriser le poste "énergie" qui peut atteindre le quart de leurs charges d'exploitation, les industries du secteur ont besoin de prix compétitifs. Il n'en sera ainsi que si elles bénéficient, en matière de fournisseurs, d'une concurrence aussi libre et étendue que celle en place dans d'autres pays européens. Ce n'est pas encore le cas, beaucoup reste à faire. Dans la lutte exemplaire contre les émissions de gaz à effets de serre que veut mener l'Union Européenne, les entreprises de notre secteur sont favorables à des engagements volontaires avec échange de droits d'émission comme cela se met en place, mais à condition que ce système soit exclusif de la taxation de l'énergie.

La promotion des ressources nationales : à l'heure où s'accroît à l'extrême notre dépendance en matières premières vis-à-vis de pays tiers sans bienveillance à notre égard, les entreprises dénoncent l'accumulation des obstacles auxquels se heurte la mise en valeur des ressources nationales. C'est le cas de l'extraction des minéraux industriels que recèle encore notre sous-sol, mal prise en compte dans les documents d'urbanisme. Des mesures d'assouplissement sont vivement souhaitées.

Facteur d'économie de ressources et d'énergie (jusqu'à 95 % par rapport à la filière "métal primaire"), le recyclage des métaux non ferreux contribue à la couverture des besoins nationaux en matières premières. Son apport est de 1 million de tonnes en 2001 pour une valeur de 1,2 milliard d'euros. Mais les matériaux de récupération qui constituent un véritable gisement national sont de plus en plus valorisés hors de nos frontières. Notre industrie du recyclage est en effet particulièrement sensible aux distorsions de la concurrence internationale : pratiques réglementaires discriminatoires, taxation aux frontières des importations et des exportations conçues pour attirer ou retenir ces matériaux, fraude à la TVA, ...

La compétitivité sociale est aussi un élément déterminant de développement de nos entreprises. Il convient de rétablir rapidement la confiance et de redonner de l'attrait à notre pays aux yeux des investisseurs en desserrant les contraintes de la loi sur les 35 heures et de celle qualifiée de modernisation sociale.

C'est à ces conditions que l'activité du secteur des minéraux et métaux dans notre pays pourra maintenir durablement son rôle irremplaçable à l'amont de la production de biens d'équipements de haute technologie, tout comme de celle d'objets les plus courants de la vie quotidienne.



Bertrand DURRANDE,  
Président de la Fédération



## Energie et compétitivité

**S**oulignant le poids du poste énergie dans les coûts de transformation de l'aluminium, **Philippe VARIN**, membre du comité Exécutif de Pechiney, indique que – à la différence des précédentes générations qui avaient toutes démarrées en France – la première série de cuves d'électrolyse de nouvelle génération AP 50 (intensité de 500 000 ampères) sera probablement implantée en Afrique du Sud. Ce choix s'explique essentiellement par le bas prix de l'énergie qu'offre cette région du monde, à un prix compris entre 10 et 20 € par mégawatt/heure (MWh).

La consommation électrique de Pechiney atteint 23 téra-watts/heure, dont 10 pour les sites électro-intensifs installés en France, qui bénéficient de contrats à long terme d'approvisionnement.

La libéralisation du marché sera un facteur favorable, mais les décisions d'investissement dans ce secteur requièrent une "visibilité" à 10 ans de l'évolution des prix de l'énergie. Elle n'est pas permise par les mécanismes actuels engoncés dans le court terme. Optimiser l'approvisionnement des différentes unités se heurte à l'insuffisance des interconnexions entre les pays de l'Union européenne. Le financement du Fonds du service public de la production de l'électricité (FSPPE), qui représente une charge supplémentaire de 3 € par MWh (soit un surcoût de 30 millions d'€ à compter de 2003) et ne cessera de croître, est insupportable pour les unités électro-intensives de France. Un mécanisme de dégressivité doit au plus vite être mis en place.

**Antoine GRECO**, Directeur technique du groupe Eramet, observe qu'au lendemain de l'application de la loi du 10 février 2000 sur l'énergie, les sites industriels de son groupe ont pu réduire de 10 à 20 % leur facture électrique, mais deux ans plus tard, depuis février 2002, force est de constater que ces économies ont été rognées par les surcoûts liés au financement du FSPPE et par l'augmentation des coûts de transport de l'électricité. Il note que les prix de cette énergie varient

du simple au double entre la Suède ou la Norvège et la France. Quant au coke, il provient désormais en grande partie de Chine où les prix s'envolent en raison de la baisse des exportations. La loi sur l'énergie a, entre autres, fortement handicapé la filière de valorisation de l'énergie fatale qui pourtant ne génère pas de gaz à effet de serre.

consommateurs se voient attribuer une certaine quantité de permis d'émissions échangeables sur un marché international et à la fin de la période ils doivent présenter une quantité de permis correspondant au volume de leurs émissions. Si leurs émissions dépassent la quantité de permis reçus à l'origine, ils doivent alors en acheter sur le marché. A des émissions inférieures à leur

quota initial correspond un solde de permis qui peut être vendu sur le marché.



**Dominique MAILLARD**, Directeur Général de l'Energie et des Matières premières au Ministère de l'Industrie, répond que l'Union européenne a peut-être été un peu trop vite dans la libéralisation du marché. Le fait que toutes les infrastructures n'aient pas été réalisées, a créé des goulots d'étranglement, pour la distribution du gaz, par exemple. Si la libéralisation du marché de l'énergie offre des avantages (baisse des prix, nouveaux acteurs, innovation), elle introduit également une volatilité des prix qu'il faudrait compenser par des mécanismes de régulation. Il faut réaliser les infrastructures, aller vers une plus grande homogénéité dans les seuils d'éligibilité. Il admet que le financement du FSPPE destiné à aider le développement de la cogénération et de l'énergie éolienne, actuellement basé sur une répartition au prorata de la consommation, mériterait d'être mieux adapté au cas des entreprises fortes consommatrices d'énergie.

**Richard ARMAND**, délégué général d'Entreprises pour l'Environnement, rappelle ce que sont les droits d'émissions échangeables : en début de période, les gros

La difficulté de ce système réside dans l'allocation initiale qui doit être fixée en fonction des objectifs. C'est un exercice nouveau en France pour lequel a été créée, en septembre dernier, l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES). Regroupant une vingtaine d'entreprises et trois fédérations, elle a pour objectif de faire valider les engagements volontaires de réduction des gaz à effet de serre jusqu'en 2005 et jusqu'en 2007, quand entrera en vigueur le protocole de Kyoto.

**Dominique MAILLARD** se félicite de la mise en place d'un tel dispositif d'engagement volontaire et indique que le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en place une écotaxe. A propos du projet de directive visant à l'harmonisation de la fiscalité énergétique, il précise que la position française est d'éviter que les industries fortes consommatrices d'énergie soient soumises à une double taxation. La France n'est pas non plus favorable au projet d'augmenter les obligations de stockage de pétrole de 90 à 120 jours ou de stockage de gaz et donnerait plutôt sa préférence à des contrats à long terme.



## Ressources nationales et compétitivité - le recyclage

**Gilles ROCH**, Président de l'Association professionnelle des produits minéraux industriels, rappelle que le secteur qu'il représente emploie 3 000 personnes et produit 12 millions de tonnes par an d'argiles fines, chamottes, silice, kaolin, feldspath, talc, chaux, sel, fluorine, barytine, etc., dont 80% sont consommées en France. Une géologie favorable permet à notre pays d'être riche en minéraux industriels. Mais leur exploitation se heurte à des obstacles : l'inflation des coûts d'acquisition foncière et plus encore la difficulté d'obtenir de nouvelles autorisations d'exploiter. Il regrette que le pas soit trop

systématiquement donné aux documents d'urbanisme sur les autres réglementations, souvent au détriment de l'intérêt général.

Au cours de la table ronde sur le recyclage, **Bertrand BONY**, CFF Recycling, Président Directeur Général de Refinal Industrie, rappelle que cette activité contribue pour une bonne part à la couverture des besoins en matières premières (1 million de tonnes, pour une valeur de 1,2 milliard d'€ en 2001). Il s'inquiète ensuite vivement du "pillage" de nos déchets métalliques dont de forts tonnages sont exportés à l'étranger. La Chine qui dispose d'un marché intérieur déconnecté du LME par des tarifs douaniers élevés

*suite* ◆◆◆



### LES POINTS FORTS DE L'INTERVENTION DE

**DENIS GAUTIER-SAUVAGNAC**, Vice-Président Délégué Général de l'UIMM,

Président du Groupement de Propositions et d'Actions "Relations du travail - dialogue social - politique de l'emploi" du Medef

La compétitivité sociale de la France est un élément déterminant dans le choix des investisseurs internationaux. La France souffre d'handicaps structurels qui pèsent sur nos entreprises et qu'il faut surmonter. Denis Gautier-Sauvagnac distingue trois "tropismes" caractéristiques de la France : tertiaire, budgétaire et réglementaire.



**Le tropisme tertiaire** : c'est la méconnaissance qu'a l'opinion publique en général du poids de l'industrie dans l'économie nationale. C'est pourtant un rouage essentiel de l'activité et du développement de notre pays. Le monde industriel connaît des difficultés de recrutement ; on se précipite vers le tertiaire en général et le secteur public en particulier ; le quart de notre population active est ainsi employé dans les services publics. Dans les pays voisins cette part est beaucoup plus faible, 15% en Allemagne, par exemple.

**Le tropisme budgétaire** : comparé aux Etats de l'UE, nous avons 5 points d'impôts et de prélèvements obligatoires de plus, ce qui représente 70 à 80 milliards d'€. Ces deux tropismes pèsent beaucoup sur les entreprises des minéraux et métaux qui sont en compétition internationale.

**Le tropisme réglementaire** : avec les 35 heures, il faut bien constater que le taux de chômage français n'a pas davantage diminué entre 1997 et août 2002 que dans le reste de l'UE. La création d'emplois, en moyenne, n'a pas bougé non plus. La loi dite de modernisation sociale paraît d'un raisonnement faux : "bloquer la sortie pour lutter contre le chômage", pour aboutir à une erreur économique et sociale : "en bloquant la sortie on décourage l'embauche". Le SMIC ne doit pas être remis en cause, mais en revanche on pourrait distinguer le rôle de salaire minimum qu'il joue de celui de coût salarial qu'il représente.

#### Les conditions de la compétitivité sociale de la France

On ne peut redonner de l'attractivité et donc de la compétitivité dans le domaine social à notre pays qu'à partir du moment où on laisse les partenaires sociaux réoccuper l'espace social. Les premières avancées en matière d'assouplissement de la durée du travail ont commencé et l'alignement du SMIC par le haut en 3 ans va coûter environ 400 € par salarié. Le dossier des 35 h avance avec la publication d'un premier décret. La loi dite de modernisation sociale, peu appréciée des partenaires sociaux, doit être suspendue.

Le MEDEF a adopté le texte sur "la position commune sur les voies et moyens du développement de la négociation collective". Trois organisations patronales sur trois et quatre organisations syndicales sur cinq (seule la CGT n'a pas signé) se sont mises d'accord sur quelques points fondamentaux :

- clarifier les rapports de la loi et du règlement et faciliter la négociation, "nous souhaitons la mise en place d'une sorte de triangle du dialogue social : au sommet la loi, en bas d'un côté les modalités d'application par la négociation, et de l'autre côté la loi ou le règlement subsidiaire" ;
- instaurer un minimum de souplesse - qui suppose que l'on s'entende avec les partenaires sociaux - et privilégier les accords de branche ou d'entreprise quand ils existent ;
- faire sa place à la représentation collective dans les entreprises en favorisant le dialogue avec les délégués du personnel.

Notre environnement social et réglementaire ne doit pas peser sur les décisions d'investissement dans notre pays, qu'elles soient internes ou externes. N'oublions pas que 70 % des emplois industriels d'aujourd'hui n'existaient pas il y a 50 ans.



est capable d'acheter les déchets européens même à faible teneur. Il déplore aussi l'attitude des pays de l'Est comme la Russie qui ont fermé leurs frontières pour garder leurs déchets qu'ils exportent ensuite sous forme de lingots raffinés. Il dénonce également "la fraude à la TVA" pratiquée depuis cinq ans par des récupérateurs en Espagne et en Italie.

**Christian THOMAS**, Président de la Chambre syndicale du Plomb, souligne que plus de la moitié du plomb consommé en France est recyclé. Rentable jusqu'au milieu des années 1990, l'activité de recyclage du plomb a beaucoup périéclité en raison du renchérissement des coûts de traitement pour la protection de l'environnement et de la faiblesse de sa compétitivité vis-à-vis des recycleurs en Espagne ou au Portugal qui ne respectent pas les mêmes réglementations environnementales. Il cite aussi le dumping pratiqué par la Chine où il n'est pas davantage question de l'environnement. Il souhaite que les réglementations soient strictement respectées de la même façon dans l'ensemble des pays européens.

**Jean-Noël DARGNIES**, Directeur de la division Filage, Alliages de moulage, Automobile de Pechiney, souligne la part de plus en plus grande que prend l'aluminium dans la construction des automobiles (130 kg/véhicule), en raison de ses qualités de légèreté notamment. Mais, paradoxalement, l'augmentation régulière du prix des déchets réduit à minima la rentabilité des usines d'affinage. Il faut recenser toutes les incitations à l'exportation des déchets non ferreux et les continger afin de lutter efficacement contre l'évasion du gisement de matières premières secondaires dont dispose la France.

**Pierre WOLTNER** président du conseil supérieur des installations classées, rappelle qu'il serait illusoire de revenir en arrière et qu'on ne pourra aller que vers des normes de plus en plus sévères. Il souhaite que leur application soit respectée par tous et regrette que l'Administration ne dispose pas de suffisamment de moyens pour faire respecter la réglementation.

## LES POINTS FORTS DU DISCOURS DE NICOLE FONTAINE

MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'INDUSTRIE  
REPRÉSENTÉE PAR SON DIRECTEUR-ADJOINT DE CABINET

**C'**est avant tout le dynamisme des entrepreneurs qui constitue le fer de lance de la compétitivité de la France, mais l'Etat a vocation à leur apporter son aide, en créant le meilleur environnement pour maintenir et renforcer l'attractivité du site France.

Concernant l'énergie, la compétitivité accrue résulte d'abord de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz qui va continuer à s'accroître. Malgré le retard juridique que la France a pris dans la transposition de la directive de 1998, l'ouverture du marché français est une réalité dans les faits : 5% des entreprises éligibles ont changé de fournisseur d'électricité et 25% pour le gaz.

### Harmoniser la fiscalité

En matière de fiscalité, des réglementations communautaires sont à l'étude afin d'harmoniser la fiscalité sur les produits énergétiques. La France y est favorable car cette harmonisation permettrait de supprimer les distorsions de concurrence et d'avoir une énergie à un meilleur coût. La France veillera à ce que la mise en place d'une telle taxation harmonisée prenne en compte les intérêts particuliers des entreprises intensives en énergie. Il s'agit d'éviter la superposition d'instruments économiques aux finalités comparables et de fixer des minima pour chaque type d'énergie répondant à la nécessité d'une concurrence équitable entre énergies. Enfin, le principe de l'absence de double taxation de l'électricité (au stade de la production et de la consommation) sera défendu. L'électricité présente la caractéristique d'être moins émettrice de gaz à effet de serre à la différence d'autres énergies et il faudra tenir

compte de ce paramètre en fixant pour l'électricité un taux inférieur à celui des autres énergies.

### Se battre à armes égales

Au-delà de l'énergie, c'est dans tous les domaines que le gouvernement a entrepris de dégager des marges de progression dans la compétitivité de l'économie du site France qui passe ainsi par un développement à l'international plus important des entreprises, dont le secteur des minéraux et métaux compte aujourd'hui plusieurs de nos fleurons industriels, mais il faut se battre à armes égales dans cette compétition mondiale.

### Desserer les contraintes

Au niveau national la priorité est donnée à l'innovation et au desserrement des contraintes pesant sur les entreprises pour favoriser l'emploi, le retour d'une croissance forte et durable et une plus grande attractivité de notre territoire. Cela passe par la baisse des charges et la simplification des démarches administratives. Le gouvernement procède à un assouplissement des 35 heures, à une réforme des dispositions les plus contraignantes de la loi de modernisation sociale et à l'harmonisation des SMIC par le haut.

L'industrie des minéraux et métaux a toute sa place dans cet effort collectif en vue d'une meilleure compétitivité de la France. Elle a de l'avenir et les besoins toujours croissants en matières premières devront être satisfaits, tout en répondant aux nouvelles exigences de développement durable. Le gouvernement entend que pour toute décision susceptible d'avoir un impact sur les entreprises industrielles, une concertation préalable et approfondie avec les entreprises ait lieu.